

> Mémoire

Leurs familles et leurs comités de soutien étaient à l'initiative de la marche du 19 mars 2011.

Mickaël Cohen, graffeur de 19 ans, poursuivi par la police, s'est noyé dans la Marne (94) dans la nuit du 9 au 10 avril 2004. — **Abou Bakari Tandia** meurt des suites de sa garde-à-vue au commissariat de Courbevoie (92) le 5 décembre 2004. Après six années d'instruction, ni les conclusions des médecins légistes contredisant complètement la version policière, ni la reconstitution organisée le 4 avril dernier, n'ont permis à la juge de décider entre le non-lieu ou la mise en examen des policiers. — **Bouna Traoré** et **Zyed Benna**, fuyant la BAC, ont perdu la vie électrocutés dans un transformateur à Clichy-sous-Bois (93) le 27 octobre 2005. — **Fethi Traoré**, 31 ans, est mort noyé dans la Marne (94) le 8 mai 2006, il était poursuivi par la police. — **Lamine Dieng**, 25 ans, est mort dans un fourgon de police, à Paris (75) le 17 juin 2007. — **Larami Soumaré** et **Mushin** meurent à Villiers-le-Bel (95) percutés par une voiture de police le 24 novembre 2007. — **Reda Semmoudi**, sans-papier et futur père, est mort le 8 janvier 2008, défenestré du 9^{ème} étage de son appartement à Noisy-Le-Sec (93) lors d'une perquisition. — Le 4 avril 2008, **Baba Traoré**, un jeune Malien de 29 ans est mort d'un arrêt cardiaque après s'être jeté dans la Marne en tentant de fuir un contrôle de police à Joinville-le-Pont (94). — **Abdelakim Ajimi** est mort à Grasse (06), étranglé par des policiers, le 9 mai 2008. — **Ali Ziri** 69 ans, est décédé à la suite d'un contrôle policier à Argenteuil (92) le 11 juin 2009. Son ami Arezki Kerfali, 61 ans, également brutalisé ce jour là est poursuivi pour « outrage », après plusieurs reports son procès devrait avoir lieu en mars 2012. — Le soir du 9 août 2009 à Bagnolet (93),

Yakou Sanogo, 18 ans, poursuivi et pressé par la voiture sérigraphiée de la police, a chuté avec sa moto. Il n'a pu être ranimé. — **Mahamadou Maréga** a perdu la vie entre les mains de la police qui l'avait brutalisé, taserisé et/ou asphyxié à Colombes (92) le 30 novembre 2010. Non lieu, instructions sans fin... dans aucun de ces cas la justice n'a admis la responsabilité directe ou indirecte des policiers.

> Des affiches contre les crimes policiers

A Montréal, une manifestation a eu lieu le 15 mars dans le cadre de la Journée Internationale contre la brutalité policière. En France, le 19 mars, suivant l'appel de Poitiers, des rassemblements, manifs, débats, concerts de soutien à des militants réprimés, projections, actions symboliques ont eu lieu à Grasse, à Bordeaux, Saint Nazaire, Périgueux, Toulouse et Poitiers. A Paris, une marche a été organisée par le collectif « *Vies volées par la police* ». Autant d'initiatives qui ont motivé cet appel à contribution du réseau Résistons Ensemble pour réaliser des affiches A3 noir et blanc évoquant par un dessin, un collage etc. une personne « tuée entre les mains de la police ». Le format facilement photocopiable contribuerait à ce que ces crimes ne tombent pas dans l'oubli. Sur la région parisienne un repas organisé le 21 mai à partir de 12h30 à la veilleuse - 26 rue des envierges 75020 Paris Métro Pyrénées - sera l'occasion de discuter ensemble du projet. Infos sur : <http://resistons.lautre.net>, pour ceux qui voudraient participer et réaliser une affiche : contact@resistons.lautre.net.

<http://resistons.lautre.net/>
informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage,
l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions,
témoignages, mobilisations...

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°96 • avril 2011

Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>
Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

La marche du collectif « *Vies volées par la police* »

C'était le 19 mars à Paris. Des centaines de personnes ont manifesté entre Opéra et Châtelet. Des centaines de policiers, déguisés en robots, les « encadraient ».

C'était la marche en solidarité aux familles dont la vie d'un enfant, d'un frère, d'un grand père... s'est éteinte sous les bottes de la police, une marche pour arracher la vérité, la dignité au silence assassin qui voudrait faire oublier le sens d'une liste de morts qui s'allonge sans fin.

Car c'est ainsi que va la règle dans cette société : tout est fait pour que ces familles soient totalement démoralisées. Elles subissent l'isolement, les tracasseries administratives, les calomnies, les inerties et falsifications judiciaires. Elles subissent la double, la triple peine... encore au-delà du travail de deuil. Quant aux policiers responsables, ils continuent à parader en uniforme sous les yeux de leurs victimes. Leurs procès sont repoussés à l'infini, et les rares fois où ils ont lieu, les jugements leur sont toujours favorables. C'est tout l'appareil étatique qui enserre ses victimes en vue de « justifier » ses violences mortelles. Et la succession au pouvoir des partis de droite comme de gauche

n'a rien changé au nombre de morts ni aux acquittements des policiers tueurs.

Certes le 19 mars les manifestants n'étaient pas des milliers. Mais un événement a néanmoins eu lieu. C'est la première fois, depuis des années, que plusieurs familles et leur comités de soutien ont pu se réunir pour réagir ensemble. Confronter les expériences, constater le mépris récurrent des autorités, le silence complice de la justice... Les faits parlent d'eux mêmes, les affaires sont liées, il ne s'agit pas de cas isolés, il ne s'agit pas de « bavures », la seule « faute » commise par ces hommes a été celle de croiser le chemin de la police, de se trouver au mauvais moment au mauvais endroit et dans la grande majorité des cas d'être pauvre et ne pas avoir la peau blanche. Réunies et soutenues, les familles peuvent imposer à la société avec davantage de force la mise à nu de la violence de l'Etat par l'intermédiaire de sa police et de sa justice. Malheureusement aucune marche ne fera revivre les morts. En revanche en continuant la mobilisation avec le collectif des familles de ceux dont la vie a été volée par la police, on peut aider à rétablir la vérité et l'honneur. Contact : viesvolees.france1@gmail.com

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Étiquettes intelligentes

Les collectifs *Subterfuge & Pièces et Main-d'Oeuvre* présentent le film *RFID: la police totale* (28'). «*Peu de gens encore (...) connaissent les RFID (Radio Frequency Identification) (...). Ces mouchards nés durant la seconde guerre mondiale supplantent désormais les codes-barres dans les objets de consommation et sont implantés dans les animaux, les titres de transport et d'identité, les livres des bibliothèques, les arbres des villes (...) et même de plus en plus d'êtres humains. Bientôt il sera criminel d'extraire de son corps sa puce d'identité.*» <http://websuterfuge.free.fr/rfid.html>

➤ SUR LE VIF Témoignage: Cité du Luth (Gennevilliers 92) juste avant le couvre-feux

Suite à la mort d'un jeune d'Asnières, meurtre dont un jeune de la cité du Luth est accusé et plusieurs blessés, les médias nous gavent avec une soi-disant « guerre de gangs » entre Gennevilliers et Asnières. L'opinion générale à la cité: C'est une embrouille à la con entre jeunes de 13-15 ans, pour un regard, de la rivalité bête.

Devant le métro « Les Courtilles », plein de CRS. Le « couvre-feu » décrété à partir de ce soir par les maires de Gennevilliers (PCF) et d'Asnières (PS) n'arrange rien. Certains préparent une réunion entre Gennevilliers et Asnières (« on se connaît ») pour discuter, en dehors des structures officielles, comment arrêter les choses. L'apparition des brigades de sécurité territoriales (BST) n'a fait qu'exciter les gens. Les commerces ferment. La mairie coupe les barres d'immeubles, on fabrique un chemin direct entre le commissariat et la cité, le métro est arrivé au Luth, bientôt le tramway, on chasse les pauvres. Pour les habitants le fait que les médias, le gouvernement gonflent cette histoire fait partie de l'offensive sécuritaire, anti-immigrés, anti-arabes, anti-islam. « S'il n'y avait pas le Japon, la cité serait sur les premiers pages ».

Montréal : criminaliser le droit de manifester

Le 15 mars, le *COBP* a organisé une manif contre les brutalités policières pour la 15ème année consécutive. Avant même qu'elle ne débute, la majorité des organisateurs ont été arrêtés sous prétexte d'être en possession de bâtons (les pancartes...). Ils ont été libérés à la fin de la marche. Ces arrestations visaient à saboter la manif. Malgré tout, 700 personnes ont marché. 40 minutes après le début, la police a arrêté et encerclé pendant 5 heures 258 personnes. 239 personnes ont reçu une contravention de 488\$ pour entrave à la circulation. Une nouvelle étape est franchie dans la répression : c'est l'acte de manifester qui est ainsi criminalisé. Le *COBP* soutient maintenant la bataille juridique. <http://www.cmaq.net/fr/node/43625>

Nasko Agovic, raflé

C'était à Tours, le 7 Janvier, à la sortie de l'école en venant chercher son neveu. Après 15 jours de rétention à Rennes, il est libéré, ne pouvant être expulsé vers le Kosovo. Le 7 mars : son frère Saki est raflé devant leur domicile. Il fera un peu plus de deux jours à Tours. Entre ces deux arrestations, Micha, est raflé, retenu à Rennes 15 jours, où il entame une grève de la faim, puis se lacère le bras avec une lame de rasoir. Il sera relâché à son tour. Les deux familles luttent pour obtenir papiers et logements. La police Tourangelle continue quant à elle de briller par sa connerie.

Durcissement des peines en appel à Lyon

Le mois dernier, au tribunal de Lyon une vingtaine de manifestants du mouvement des retraites de l'automne 2010 ont été rejugés. Ils faisaient appel de leur condamnation en comparution immédiate. Comptes rendus sur <http://rebellyon.info>. Mis à part l'habituelle logorrhée : « Votre mère, elle était d'accord avec ça ? » ou bien « la police n'est pas là pour attaquer les gens ! », il faut souligner que pour la dizaine de jugements connus toutes les peines ont été durcies : de deux mois à un an ferme selon les cas. De l'autre côté de la barre les flics ne fournissent même pas les ITT accréditant les violences dont ils auraient été victimes.

Attaque à la disqueuse

Le 5 novembre 2010 des militants du *GANVA* ont bloqué un train de déchets nucléaires à Caen. Ils s'étaient menottés à la voie ferrée, les CRS ont alors utilisé une disqueuse thermique. Résultat : 5 blessés dont 3 littéralement torturés : brûlures au 3ème degré jusqu'à la rupture de tendons et même coups de disques avec 2 tendons coupés pour l'un d'entre eux. Ils ont déposé une deuxième plainte, la première avait été classée sans suites. Photos, soutien : <http://ganva.blogspot.com/>

« Ne tardez pas à vous occuper des jeunes

... sinon ils ne vont pas tarder à s'occuper de vous. » En juillet 2010, le livret personnel de compétence (LPC) a été introduit au point 4 d'une simple circulaire dans le plus grand silence (aucune réaction de la CNIL). Il s'agit pourtant d'un fichage informatique des « compétences » depuis l'entrée à l'école et tout au long de la vie. En effet le LPC est déjà suivi au lycée par un « passeport », dans certaines universités par un « portefeuille » puis dans le monde du travail par un « passeport orientation formation ». En rendant obligatoire la validation en ligne des « compétences » pour obtenir le brevet des collèges, le ministère fait en sorte que le LPC soit vite opérationnel pour tous et partout. Le *CNRBE* (ce collectif de profs, de parents, et de directeurs d'écoles s'étant donné pour but d'organiser avec une certaine efficacité la résistance au fichier base élève) préconise le boycott pur et simple de ce nouveau fichier et appelle à en débattre au sein des conseils d'école et des CA de collègues. Et ça peut payer : la mention des « compétences » avait déjà été introduite dans la première version de base élève mais en a été supprimée en 2008 sous la pression.

Infos sur <http://retraitbaseeleves.wordpress.com/> Même genre : Benisti, ce député rendu célèbre en 2005 par un rapport concernant la « Prévention de la délinquance » (amalgamant bilinguisme, immigration et délinquance, traquant la « déviance » dès trois ans), remet ça. Il s'agit toujours de « détecter des signes de délinquance chez les jeunes enfants » et de punir les parents « défaillants »

(sont préconisés par exemple des « cours de parentalité » obligatoires). En fait, depuis 2010 ce sont 6 nouveaux rapports en la matière commandés ou en cours. Infos sur <http://www.pasde0deconduite.org>

Nous sommes seuls face à l'Etat et ses « bandes armées »

Le 10 Mars le Conseil constitutionnel a décidé de censurer 13 des articles de *Loppsi 2* : des articles qui encourageaient la privatisation de la gestion de la sécurité, d'autres qui atténuaient encore plus la spécificité de la justice des mineurs, l'article sur l'évacuation des campements illégaux qui n'est pas autorisée « dans l'urgence et à toute période de l'année », l'article qui étendait encore l'utilisation des fichiers de police... Bref 13 articles ne passent pas mais les 129 autres si. Alors la « victoire » est bien maigre, en tous cas, la logique de l'Etat sécuritaire et policier n'est en rien enrayée. Exemple : un simple décret passé en catimini le 25 Février oblige désormais les fournisseurs de services sur Internet à conserver pendant un an, mots de passe, traces d'achats ou commentaires laissés sur le web par les internautes. La police pourra y avoir accès lors d'enquêtes, ainsi que le fisc ou l'*URSSAF*. Protestation molle de la *CNIL* et encore aucune réaction connue du côté des associations et partis...



Convoquée à la gendarmerie pour l'un de ses jugements — écopé pour insoumission à l'autorité — Christine a refusé

le suivi psy qui était demandé et après avoir passé une journée en HP elle a été transférée en prison, pour lui écrire : Christine Ribailly Écrou N34068 Maison d'arrêt de saintÉtienne, rue de la Sauvagère BP 25 42350 Saint-Étienne Cedex 2.

22 juin 2008, destruction du centre de rétention de Vincennes. Depuis l'acharnement judiciaire contre dix anciens retenus continue. **Rendez-vous le vendredi 6 mai à 13h30 à la cour d'appel du TGI de Paris Pôle 2 chambre 9. Métro : Cité. Relaxe de tous les inculpés ! Des papiers pour tous !**